

**DECLARATION DE LA RDC AU SEGMENT MINISTÉRIEL DE À LA 10 SESSION
EXTRAORDINAIRE DE LA CMAE**

**TENUE À IVOIRE HOTEL (SOFITEL HOTEL),
ABIDJAN, COTE D'IVOIRE**

Par :

Type WOMBI BIYELA DILINGI

**Conseiller du Ministre d'État, Ministre de l'Environnement et Développement
Durable**

**En charge de Reboisement, Horticulture, protection des Forêts et Tourbières
Chef de délégation de la RDC**

Abidjan, le 6 September 2024

Excellences Mesdames et Messieurs,

Distingués invités, tout protocole observé,

Monsieur le Président,

1. Ceci étant la première prise de parole pour ma délégation dans le cadre de ces travaux, permettez qu'au seuil de mon propos, je témoigne de notre admiration et considération au Gouvernement et au peuple ivoiriens pour la qualité de l'accueil et les facilitations mises à la disposition de la délégation de mon pays afin de faire de notre participation à cette 10^{ème} Session Spéciale de la CMAE un réel moment des réflexions constructives pour l'avenir de notre continent et, également, un cadre allègre sur le plan individuel.
2. En outre, la République Démocratique du Congo tient à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre leadership exemplaire, et de remercier la Commission de l'Union Africaine et les Secrétariats du PNUE et de l'UNCCD, ainsi que tous les partenaires impliqués, pour leur soutien tant financier que logistique pour la réussite de ces importantes assises.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

3. La RDC approuve pleinement les positions adoptées par le Groupe des négociateurs africains au regard de la thématique de cette Session Spéciale de la CMAE, en même temps qu'elle voudrait, en cette clôture des travaux, mettre l'accent sur les points suivants :
 - La RDC soutient la demande faite à l'Afrique de parler d'une seule voix lors des négociations à la COP16 de Riyadh, pour créer un Comité Intergouvernemental de Négociations avec un mandat et des termes de référence permettant d'aboutir à l'élaboration et l'adoption d'un Protocole juridiquement contraignant sur la sécheresse pour soumission à la COP 17, soit dans deux ans après le rendez-vous de Riyadh ;
 - La RDC souligne également l'interdépendance entre la sécheresse, la dégradation des terres et la désertification, la conservation de la biodiversité et les changements climatiques, ainsi que le besoin d'accroître les synergies et la complémentarité entre les trois conventions de Rio et d'autres Accords

Multilatéraux Environnementaux (AME) pour avoir des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux mutuels pour les pays membres.

- De même, la RDC soutient fermement la création d'une plate-forme de collaboration active des 3 groupes de négociateurs pour les trois conventions de Rio (UNFCCC, CBD, UNCCD) pour la mise sur pied d'une cohérence politique et d'approches de synergie sur les positions africaines dans leurs conventions respectives ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre au niveau national.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

4. En ligne avec le thème de cette 10^{ème} Session Spéciale de la CMAE, qui est de **##Renforcer les ambitions de l'Afrique pour réduire la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse##**, la RDC, dotée d'un couvert forestier de plus de 155 millions d'hectares des forêts tropicales humides du Bassin du Congo, soit plus de 60% du couvert forestier dudit Bassin, entend jouer pleinement son rôle naturel et assumer ses responsabilités face aux enjeux climatiques de l'heure, dans le cadre de nos initiatives et actions communes au sein de la CMAE et en synergie avec l'ensemble de nos partenaires multilatéraux tant financiers que techniques.

Je clos mon propos en formant l'espoir de voir l'esprit de cohésion qui caractérise ces travaux d'Abidjan puisse s'inscrire dans un continuum des efforts collectifs pour que Riyadh ne soit pas un rendez-vous raté pour notre continent.

Je vous remercie